

PREFECTURE DU DOUBS
8 BIS RUE CHARLES NODIER
25035 BESANCON CEDEX

Besançon, le 12 décembre 2016

Siège Social

130 bis rue de Belfort – BP 939
25021 BESANCON Cedex
Tél : 03 81 65 52 52
Fax : 03 81 65 52 78

N. réf : EL/DD/2016
Aff. suivie par : Elodie LOUISET
Email : elouiset@agridoubs.com

A l'attention de Stéphanie BRAUD

Objet : projet de réalisation d'une piste cyclable reliant Les Prés-de-Vaux (Besançon) à la commune de Chalezeule

Monsieur Le Préfet,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Chalezeule.

Le dossier présenté traverse des espaces agricoles sur une distance de 1,8 kilomètre, avec une emprise de 4 mètres de large. Le projet engendrera en phase travaux le déplacement des clôtures et la perturbation des pâturages. C'est pourquoi il sera prévu la mise en place de clôtures provisoires de type barrières de chantier.

Dans la mesure où le projet traverse des terres agricoles (pâtures et cultures), plusieurs mesures sont envisagées, notamment :

- une indemnisation auprès des exploitants agricoles,
- la mise en place de clôtures de type agricole de part et d'autre de la voie,
- la création de passage canadiens ou de chicanes pour le bétail,
- la piste calibrée pour permettre une utilisation exceptionnelle par les engins agricoles (dans le cas contraire une contre-allée devra être envisagée).

Nous soulignons la démarche engagée en phase travaux, puis après l'aménagement. Afin de limiter les incidences sur l'activité agricole et de faciliter le déroulement du chantier, il conviendrait de réaliser les travaux entre mi-novembre et mi-mars.

Dans l'ensemble, le dossier mériterait d'être complété sur la partie agricole, notamment concernant l'incidence que le projet peut avoir sur l'activité agricole. A ce titre, il conviendrait de préciser :

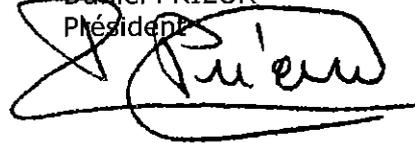
- le nombre d'exploitation concernée et la localisation du siège,
- la surface déclarée et la surface impactée,
- la circulation des engins et l'accessibilité aux parcelles,
- la valeur agronomique des sols,
- les éventuels projets des agriculteurs,

➤ si le secteur est concerné par un ou plusieurs plans d'épandage.

En conséquence, nous délivrons un avis favorable, en vous demandant de prendre en compte les remarques évoquées à travers ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel PRIEUR
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Prieur', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.